

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-111

OBJET : Arrêté de retrait de délégation de fonction accordée à Melle Elise MALLE

Le Maire de Les Monts d'Aunay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-18-1 et L.2122-23,

Vu l'arrêté de délégation de fonction ART-2020-084 en date du 6 juillet 2020 ;

Considérant la démission de Melle Elise MALLE reçue le 1^{er} septembre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 – A compter du 1^{er} septembre 2021, la délégation de fonction accordée à Melle Elise MASSE, conseillère municipales est retirée et l'arrêté visé est abrogé en ce qu'ils concernent l'intéressée.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- M. le comptable publique,
- L'intéressée,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 1^{er} septembre 2021

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

